Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 060-216000430-20261029-712026-DE

Deux REPUBLIQUE FRANCAISE

Département OISE

EXTRAIT N°71/2026 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BALAGNY SUR THERAIN

Nombres de membres		
Afférents au CM	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	18

Date de la convocation
19 octobre 2026

Date d'affichage de la convocation
19/10/2026

Date d'affichage de la délibération

Objet de la délibération
Adoption du règlement intérieur du Conseil municipal

L'an deux mille vingt-six et le 29 octobre à 19h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme MORELLE Isabelle, Maire.

Présents : MORELLE Isabelle, MONVOISIN Patrice, VAUTRAIN Marie-Claire, PINCHON Francis, STAELENS Isabelle, MARION Antoine, VOISIN FONTANET Guy, CARON Laurence, DENIS André, VAUTIER Valérie, MARGERIN Benjamin, MERTEN Mélanie, BATAILLE Richard, ARHUR Sylviane, ARHUR Ludovic, GUYOLARD Yannick

Pouvoirs : CARTIER Flavie à STAELENS Isabelle, NAEGLE Laetitia à MONVOISIN Patrice

Absents : MARECHAL Philippe

Secrétaire de séance : MARION Antoine

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment son article L. 2121-29 qui confère au Conseil municipal une compétence générale pour régler par ses délibérations les affaires de la commune ;

VU l'article L. 2121-8 du CGCT qui fixe le cadre légal du règlement intérieur des assemblées délibérantes communales ;

CONSIDÉRANT que pour les communes de moins de 3 500 habitants, l'établissement d'un règlement intérieur revêt un caractère facultatif ;

CONSIDÉRANT néanmoins qu'il est de la bonne administration de la collectivité de définir un cadre clair, harmonieux et transparent pour l'organisation des débats, le déroulement des séances et le travail des élus, même au sein d'une petite communauté ;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement intérieur proposé a été communiqué à l'ensemble des conseillers municipaux en amont de la présente séance afin de leur permettre de prendre connaissance des modalités pratiques de fonctionnement retenues ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉCIDE :

1. D'ADOPTER le règlement intérieur du Conseil municipal de la Commune de Balagny sur Thérain tel qu'il est annexé à la présente délibération.

2. DE DIRE que ce règlement intérieur s'applique à l'ensemble des conseillers municipaux et entre en vigueur immédiatement après sa transmission aux services de l'État (Contrôle de légalité) et l'accomplissement des formalités de publicité.

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 060-216000430-20261029-712026-DE

3. DE CHARGER Madame le Maire de notifier ce document à chaque membre du Conseil municipal.

Votée à l'unanimité

Pour copie conforme,
Le 30/10/2026
Le Maire,
Isabelle MORELLE

Pour le Maire,
l'Adjoint Délégué
Patrice MONVOISIN

MAIRIE DE BALAGNY-SUR-THERAIN (Oise)